Nations Unies A/59/656/Add.1

Assemblée générale

Distr. générale
1er mars 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Point 126 de l'ordre du jour
Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006

Rapport du Secrétaire général

Additif

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–3	2
II.	Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	4	2

05-25228 (F) 170305 170305

I. Introduction

1. Le quartier général de la Force et l'état-major du secteur 2 ont été établis dans la capitale, Nicosie. Les états-majors des secteurs 1 et 4 ont été établis à Skouriotissa et Famagouste, respectivement. Fin 2004, en raison de l'état de délabrement du Ledra Palace Hotel de Nicosie et de Camp San Martin (état-major du secteur 1), où est hébergé le personnel militaire de la mission, et des inquiétudes grandissantes concernant la sécurité, la Force a fait réaliser une étude technique indépendante pour déterminer si ces installations convenaient pour héberger les contingents et la police civile de la mission.

2. Les résultats de l'étude ont confirmé que les installations étaient dangereuses et que leur utilisation présentait des risques inacceptables. Compte tenu du coût prohibitif de la remise en état de ces locaux (environ 20,2 millions de dollars), la Force propose de transférer le personnel actuellement logé au Ledra Palace Hotel et à Camp San Martin dans des installations conteneurisées, pour un coût total de 3 762 200 dollars, dont 709 500 dollars seraient nécessaires au cours de la période 2004-2005 pour financer des services d'ingénieurs conseils, l'aménagement des sites, ainsi que les travaux d'alimentation en électricité et en eau et de construction d'égouts. Le reste, soit 3 052 700 dollars, qui financerait l'acquisition d'installations préfabriquées au cours de la période 2005-2006 au titre des « installations et infrastructures », n'a pas été prévu dans le projet de budget de la Force pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006, daté du 22 décembre 2004 (A/59/656).

3. En tenant compte des ressources supplémentaires nécessaires à la Force concernant la réinstallation du personnel militaire logé au Ledra Palace Hotel et à Camp San Martin, le montant brut des ressources nécessaires aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice 2005-2006 s'élève à 47 399 300 dollars (45 262 100 dollars net), soit une augmentation d'un montant brut et net de 3 052 700 dollars par rapport au montant brut de 44 346 600 dollars (montant net de 42 209 400 dollars) inscrit dans le projet de budget de la Force pour l'exercice 2005-2006 (A/59/656), compte non tenu des contributions volontaires prévues d'un montant de 1 431 200 dollars.

II. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

4. **En ce qui concerne le financement de la Force, l'Assemblée générale devra se prononcer sur les points suivants :**

a) L'ouverture, aux fins du fonctionnement de la Force pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006, d'un crédit supplémentaire d'un montant de 3 052 700 dollars, dont un montant de 1 017 566 dollars financé au moyen des contributions volontaires versées par le Gouvernement chypriote;

b) La mise en recouvrement, à raison de 169 594 dollars par mois, d'un montant de 2 035 134 dollars, représentant le solde du crédit ouvert.